

MONITEUR SPORTIF DE NATATION



Institut National de
Formation des Activités de
la Natation

OBJECTIFS

- Encadrer en sécurité différents groupes, de l'Ecole de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
- Promouvoir les activités et les services de la structure
- La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
- La participation au fonctionnement du club

PRÉREQUIS A L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir 17 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1, à jour de sa formation continue,
- Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis,
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1^{er} degré de la FFN à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence non consécutives issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la FFN.

VOLUME ET CONTENUS DE LA FORMATION

- Volume horaire minimum : 470 heures

Formation en centre	Formation en entreprise : alternance
260 heures	210 heures

- **5 Unités Capitalisables à valider** : Etre capable de :
 - **UC 1** : Encadrer un groupe en sécurité
 - **UC 2** : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
 - **UC 3** : S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial
 - **UC 4** : S'impliquer dans la formation des cadres au sein d'un club
 - **UC 5** : entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

MODALITÉS DE CERTIFICATION :

- **UC1** : Test de sécurité, épreuve physique technique, entretien, rapport de stage ;
- **UC2** : Séance pédagogique suivie d'un entretien ;
- **UC3** : Création d'un support de communication suivie d'un entretien, mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique, présentation par le stagiaire de son projet d'action suivie d'un entretien ;
- **UC4** : Entretien (20 min) ;
- **UC5** : Séance d'entraînement (45 min) suivie d'un entretien (30 min)

MONITEUR SPORTIF DE NATATION



Institut National de la
Formation des Activités de
la Natation

Les Dispenses

- Les personnes titulaires du **BF1** peuvent prétendre à la dispense de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation lors des prérequis à l'entrée en formation, des prérequis à la mise en situation professionnelle.
- Les personnes titulaires du **BF2** peuvent prétendre à la dispense des prérequis à la mise en situation professionnelle, des UC 1, UC 2 et UC 3.
- Les personnes titulaires du **BNSSA (à jour et la FC)** peuvent prétendre à la dispense du test de sécurité lors des prérequis à l'entrée en formation, du test de sécurité lors des prérequis à la mise en situation professionnelle.
- Les personnes titulaires du **BPJEPS AAN licenciées au sein d'un club FFN sur deux saisons minimum et justifiant d'une expérience d'encadrement bénévole ou professionnelle au sein d'une structure de la FFN** peuvent prétendre à la dispense des UC 1, UC2, et UC 4.

Les Equivalences

- Les personnes titulaires du **BF3 et/ ou BF4 et/ ou BF5 (à jour de la FC et PSE1)** peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.
- Les personnes titulaires du **DEJEPS et/ ou DESJEPS (à jour du PSE1 et justifiant d'une licence au sein d'un club de la FFN sur deux saisons minimum + ENF 1,2 et 3)** peuvent solliciter, auprès de l'INFAN, l'attribution du titre de Moniteur Sportif de Natation.